

# Caurel

## Bulletin Municipal N°13



Décembre 2025



#### **Le mot du maire :**

Chères Caurelloises, Chers Caurellois, Chers Amis,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente notre 13<sup>ème</sup> bulletin municipal, celui de décembre 2025 !

Bulletin, une nouvelle fois préparé par Jodie et la commission communication qui ont effectué un gros travail de recherche et de préparation.

Cette année, le site de Beau Rivage a eu une fréquentation touristique importante, grâce à un bel ensoleillement et à toutes les animations à disposition (pédalo, canoë, paddle, ski nautique, bouée tractée, bateaux électriques), sans oublier les restaurants l'Embarcadère, Le Beau Rivage ainsi que le snack La Dame du Lac du Domaine de Guerlédan.

En 2026, chaque habitation devra avoir son numéro. La distribution des nouvelles plaques de numérotation est actuellement en cours dans la commune. Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des interventions des services de secours, il est impératif que chaque habitation soit clairement identifiée par un numéro visible depuis la voie publique. Je vous rappelle que cette mesure, obligatoire, réalisée en collaboration avec la Poste, est essentielle pour permettre aux pompiers et aux autres services d'urgence de localiser rapidement les habitations en cas d'intervention. Une numérotation adéquate contribue donc à la sécurité de tous.

Comme vous le savez, j'ai décidé de me représenter à vos suffrages, aux prochaines Élections Municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochain. Je me représente à la tête d'une liste composée d'une grande partie de l'équipe municipale actuelle, et je profite de ce moment pour les remercier chaleureusement de la confiance qu'ils m'accordent.

Je m'engage à continuer à être un maire de proximité, qui écoute, qui agit, et qui porte haut et fort les valeurs qui nous unissent.

Depuis déjà deux mandats, je suis fier du travail accompli par notre équipe pour CAUREL et de la sérénité retrouvée dans notre commune.

Je remercie les responsables de nos associations et leurs équipes qui accordent beaucoup de temps à faire en sorte, qu'à longueur d'année, vous puissiez passer d'agréables moments de convivialité.

En cette période festive, je me permets de vous adresser au nom de l'ensemble des Élus et des Agents communaux de CAUREL, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2026.

Je vous invite dès maintenant à la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 18 janvier prochain à 11h à la salle des fêtes. Ce sera l'occasion de détailler les travaux réalisés dans l'année et ceux à venir. Des invitations seront distribuées prochainement dans vos boîtes aux lettres. Venez nombreux, on compte sur vous.

Pour terminer, je profite de ces quelques lignes pour remercier mes Adjoints, les Conseillers Municipaux ainsi que tout le personnel communal. Je n'oublie pas les bénévoles toujours disponibles et nous en avons vraiment besoin pour nous aider dans l'entretien de la commune. Un grand merci à eux.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2026, et surtout prenez bien soin de vous et de vos proches.

**Bien amicalement,**  
Jean-Louis Martigné

Les informations contenues dans ce bulletin sont correctes au moment de la publication.

Photo de couverture : La Chapelle de Saint-Golven.

# Infos Locales :

## Urbanisme :

- 34 demandes de certificats d'urbanisme
- 7 demandes de permis de construire
- 12 déclarations préalables de travaux

## Etat civil :

- 6 naissances (5 filles et 1 garçon)
- 1 mariage
- 1 PACS
- 4 décès

## Le recensement de la population :



En 2026, Caurel réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier jusqu'au 14 février 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres, entre le 7 janvier et 14 janvier 2026, pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, conservez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !



Votre agent recenseur est Madame Catherine Jullien qui habite à Caurel et connaît bien la commune.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population de référence de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives etc.), de commerces et de logements.

Pour toutes informations concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie de Caurel - Tél : 02 96 28 52 21

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Municipales 2026. Un nouveau mode de scrutin :



LOI n° 2025-444 du 21 mai 2025

Les modalités du vote pour les prochaines élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé.

La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 : il deviendra impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée. Si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

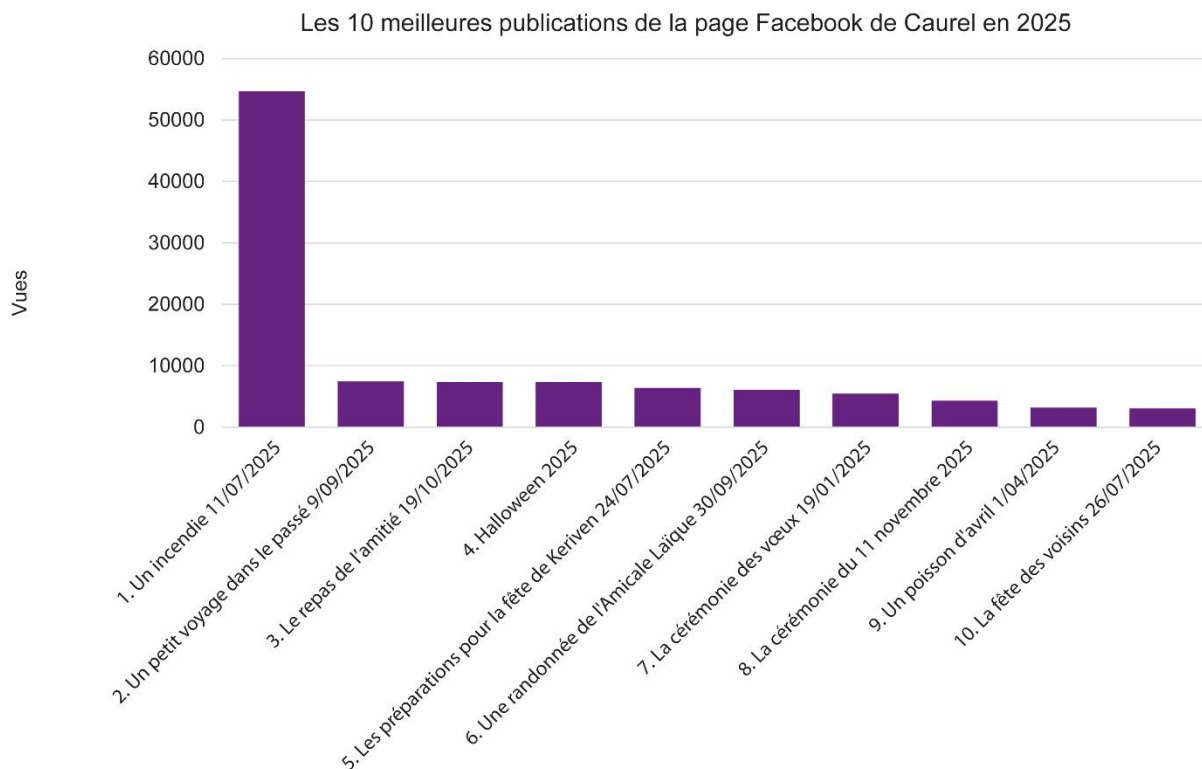
À compter des élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1 000 habitants devront appliquer les mêmes règles que les autres : les candidats devront se présenter sur des listes paritaires, avec alternance homme / femme.

Date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux municipales : vendredi 6 février 2026 (le mercredi 4 février 2026 sur internet).

## Commune de Caurel sur Facebook :



La communication entre nous est très importante et la page Facebook, qui s'appelle - Commune de Caurel, sert à tenir la commune informée en temps réel. Il y a 822 followers (des personnes qui ont choisi de suivre la page Facebook de Caurel), ce n'est pas mal pour une petite commune de 355 habitants. Ils sont pour la plupart, des Français (à 95,5%) avec 26,1 % de Mûr-de-Bretagne et 25,4 % de Caurel, mais aussi des personnes qui habitent en Royaume-Uni, Polynésie française, Laos, Belgique et Bénin.



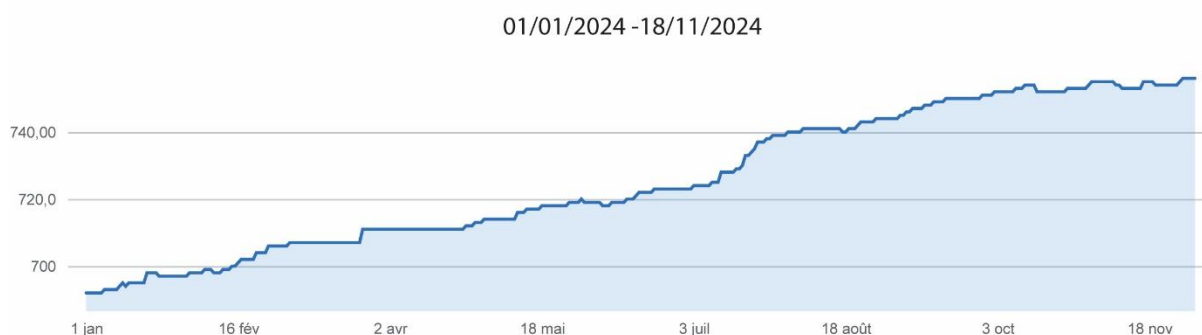
Certaines de nos publications attirent un public beaucoup plus large. Par exemple, un post concernant l'incendie à Caurel près du secteur d'arrivée de la 7e étape du Tour de France, à Mûr-de-Bretagne. La publication a été vue par plus de 54 000 personnes... notre publication la plus consultée en 2025. Le nombre de personnes qui ont consulté cette publication a été exceptionnel.

La deuxième publication la plus consultée en 2025 a été la publication du 9 septembre (avec plus de 7 400 vues) « un petit voyage dans le passé de Caurel », un retour en arrière, avec quelques photos sur la commune de Caurel, très apprécié par les followers de la page.

Les publications les plus consultées concernaient des rassemblements, avec des photos, par exemple le repas de l'amitié, Halloween, Keriven en fête et la cérémonie des vœux. Au total, cette année, la page a enregistré près de 200 000 vues.

Les statistiques montrent que les événements et la vie du village intéressent du monde ! Pour trouver la page, taper 'commune de Caurel' sur le site Facebook.

Nombre de followers 2024 - 2025



Tour de France  
un incendie à Caurel

## Le fleurissement du bourg :

Remerciements à Davy Berthelot, agent municipal, qui prépare chaque année le fleurissement de la commune avec une grande attention et patience. Plantation, rempotage, entretien des plants... tout cela prend du temps, mais les résultats sont magnifiques. Plusieurs Caurellois et touristes ont remarqué le fleurissement du bourg, cet été.



## Les amis de la paroisse :

Caurel est un relais de la paroisse de Mûr-Uzel et une messe y est célébrée généralement une fois par mois, le samedi soir, parfois le dimanche. Durant l'année 2025, l'apport d'un violon lors de plusieurs messes a été apprécié, il a permis d'accentuer l'atmosphère de recueillement.



L'entretien et le fleurissement de l'intérieur de l'église sont assurés par une équipe de bénévoles autour de Mireille Le Meur qui porte aussi la communion le dimanche aux personnes ne pouvant se déplacer.

Un don d'un tableau de Paul Gatellier pour l'église Notre-Dame de Caurel a été fait par Monsieur Daniel Galliot dont les grands-parents ont habité la Villeneuve. Ce tableau représente la fontaine derrière l'église et, avec l'assentiment des autorités religieuses, il a été accroché dans l'église par les soins de Davy.

L'église de Caurel est un élément essentiel de notre patrimoine. Les visiteurs ne s'y trompent pas et sont nombreux à s'y arrêter pendant des durées très variables. Il est à noter que la visite par des groupes de marcheurs est de plus en plus fréquente ; c'est encourageant pour tout le bourg si accueillant.

## Les boulistes :

Les boulistes se retrouvent tous les mardis à partir de 14h30 sur le terrain de boules à la gare. Un bon groupe de boulistes passionnés qui discutent et disputent chaque point dans la bonne humeur.

Grâce à une piste avec un toit à côté du terrain de football, les boulistes peuvent continuer à jouer quelles que soient les conditions météorologiques... et ce toute l'année. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.



## Les rencontres halieutiques bretonnes :

C'est sous un beau soleil que s'est déroulée cette nouvelle édition des rencontres halieutiques bretonnes sur le lac de Guerlédan.

Pas moins de 31 équipes de deux pêcheurs étaient inscrites pour cette 4ème et dernière manche 2025. Toute l'équipe de l'AAPPMA de Guerlédan était mobilisée pour accueillir les participants

Durant six heures, les différents équipages, en bateau, kayak ou float tube, se sont affrontés en tentant de capturer un total de 26 poissons (10 brochets, 4 sandres, 12 perches).

Le plus gros poisson de la compétition est un joli brochet de 78 cm.



## DOG HOUSE - Toilettage canin :



**Nolwenn Le Helley dans son atelier.**

L'entreprise DOG HOUSE a 14 ans, déjà ! Et s'installe près de chez vous.

Après une formation à distance et un stage confirmant son choix pour le métier de toilettuse, Nolwenn Le Helley a suivi une formation à l'ISSA (Institut Supérieur de la Santé Animale) de Montaigu en Vendée, d'octobre 2010 à juin 2011.

Son activité a débuté au 1er juillet 2011. Jusque-là, elle se déplaçait au domicile des clients, mais le métier du toilettage est physique et Nolwenn a donc commencé à réfléchir à l'idée de se sédentariser en 2024.

Le fait de réaménager, par de petits travaux, l'espace garage de son domicile, lui est venu à l'esprit. Elle a ainsi pu s'équiper en matériel réglable et à hauteur pour gagner en confort de travail. Grâce à l'aide de son compagnon et d'un ami, l'atelier de toilettage vous accueille pour l'entretien de vos toutous au 61 rue Roc'Hell à Caurel.

Horaires : du mardi au vendredi de 9h à 19h, sur rendez-vous.

Contact privilégié par téléphone au 06 89 83 76 84.

Facebook : DOG HOUSE - Toilettage canin.

## La collecte des déchets évolue :

Prochainement, Loudéac communauté adoptera la tarification incitative sur les ordures ménagères avec une part fixe, calculée sur la base de la taxe foncière, plus une part variable incitative, calculée en fonction du nombre de présentations du bac d'ordures ménagères. L'objectif de cette tarification est de réduire la production de déchets et d'encourager le tri à la source et le compostage.

- La part variable est calculée uniquement sur les ordures ménagères :
  - en fonction du nombre de fois où vous sortez votre conteneur marron pour la collecte et non en fonction de son poids,
  - en fonction de la taille de votre conteneur.

2026 sera l'année de comptage. Plus souvent vous sortirez votre conteneur marron, plus votre facture sera élevée. La facturation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) dans la taxe foncière sera effective en 2027.

Avec des gestes simples, vous pourriez réduire votre production d'ordures ménagères, en changeant vos habitudes de consommation, en compostant vos biodéchets et en privilégiant le tri.

**Je gère mes déchets, j'adopte les bons gestes !**

**GUIDE DU TRI**

**LOUDEAC communauté**

**TRI SÉLECTIF**

BOUITEILLES, FLACONS, EMBALLAGES PLASTIQUES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BRIQUES ET CARTONNETTES

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES

En vrac, bien vidés, non lavés. Pas imbriqués

**COMPOST**

DÉCHETS ALIMENTAIRES

DÉCHETS DE MAISON

DÉCHETS DE JARDIN

AVEC MODÉRATION

Télécharger notre guide du compostage

**ORDURES MÉNAGÈRES**

PRODUITS D'HYGIÈNE

LITIÈRES

POISSONS, OS, VIANDES

Déchets à placer dans des sacs fermés à l'intérieur du conteneur

Guide du tri

Téléchargez l'application guide du tri !

**VERRES**

BOCAUX, POTS EN VERRE, FLACONS

BOUTEILLES

AMPOULES, ASSIETTES, BOUGIES

Les emballages en verre sont présentés vidés de leur contenu et sans bouchon ni couvercle.

**TEXTILES**

CHAUSSURES PAR PAIRE

VÊTEMENTS, MAROQUINERIES, LINGES DE MAISON

Couettes, oreillers vont en déchetteries. Vos textiles doivent être secs, non souillés et conditionnés dans des sacs.

**DÉCHETS DE SOINS**

Pharmacie

## La passerelle himalayenne. Une mise à jour :

**Passerelle himalayenne du lac de Guerlédan : reconstruction en vue après la découverte d'une défaillance technique.**

Le test de résistance mené le 12 juin 2025 sur la passerelle himalayenne du lac de Guerlédan



Image : Loudéac Communauté

a révélé une anomalie majeure : l'un des ancrages de la rive ouest, côté Caurel, s'est arraché en profondeur de la roche, lors de l'application d'une charge de 42 tonnes.

L'incident survenu au cours d'un essai destiné à garantir la sécurité maximale de l'ouvrage, a entraîné la déformation de la structure et repoussé son ouverture au public.

Depuis, Loudéac Communauté Bretagne Centre, maître d'ouvrage, coordonne les investigations avec le maître d'œuvre, les entreprises et les assurances afin d'établir un diagnostic complet et un plan de reconstruction.



Image : Loudéac Communauté

Les opérations débuteront en décembre 2025 avec la sécurisation du site, puis le démontage probable de la passerelle. Ces travaux permettront d'examiner précisément l'ancrage défaillant et de définir les solutions techniques à mettre en œuvre pour reconstruire l'ouvrage.

Considéré comme un équipement phare pour l'attractivité du lac de Guerlédan et du Centre Bretagne, le projet vise désormais une ouverture au public en 2026, sous réserve du calendrier final validé avec les assurances.

Alexis Le Priellec,  
Loudéac Communauté

## Frelons asiatiques :

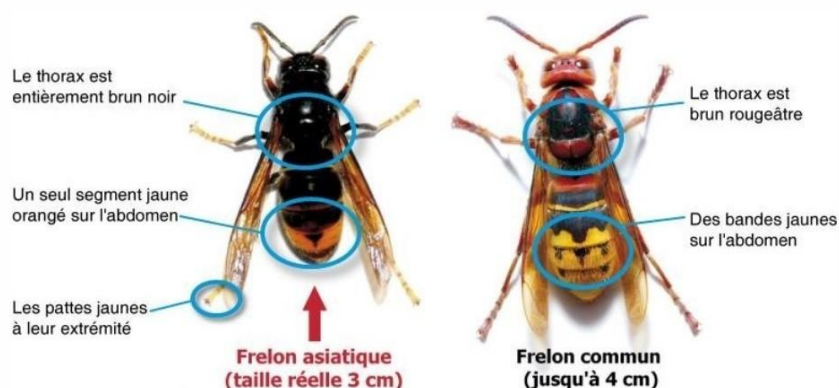
Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les colonies d'abeilles domestiques, il peut causer des dégâts plus ou moins importants sur la biodiversité locale.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) se distingue du frelon européen par :

- Une couleur dominante très noire.
- Un 4ème segment de l'abdomen jaune/orangé.
- Une taille plus petite que le frelon européen.



Comparaison entre les principaux hyménoptères



**LE NID PRIMAIRE :** Dès le mois de février, la reine fondatrice construit un nid primaire d'une petite vingtaine de centimètres (de la taille d'une orange) avec ouverture par le bas et se trouvant à moins de 3 mètres de haut, généralement à l'abri des intempéries : sous un toit, sous une cabane, dans un garage, sous la terrasse...

**LE NID SECONDAIRE (nid d'été) :** Ces nids secondaires sont généralement situés en hauteur, sous la branche d'un arbre avec une taille entre 40 et 80 cm de diamètre, en forme de poire.

Ces nids doivent être signalés à la mairie pour être détruits par un professionnel. Le coût de la destruction est pris en charge par Loudéac Communauté et la mairie de Caurel, mais il faut contacter la mairie avant toute action de destruction du nid.

Nombre de nids détruits par notre prestataire en 2025	Coût €
13	1 623,60

# Les travaux et aménagement du bourg :

## Programme de voirie 2025



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché voirie à EUROVIA Bretagne - Ploufragan. Les travaux ont été réalisés et les voies communales concernées étaient :

- Pors Very (939 m)
- Toull Du / Pors Pohon (180 m)
- Bézénan (92 m)

Coût total : 53 809,50 € TTC



Chantier 1 : Voie Communale de « Pors Very »

## Travaux sur le réseau d'eau potable

Le renouvellement de canalisation du réseau d'eau potable de la rue de la Fontaine a été réalisé par l'entreprise SEEG en avril 2025. Coût des travaux : 66 569,16 € TTC.

# L'École :

## Le mot du maître de l'école :

Pour les élèves de l'école de Caurel, l'année 2024-2025 a été riche en projets, autour du thème des mers et des océans.

A la fin de l'année 2024, ils se sont enthousiasmés pour les exploits des skippers qui participaient à l'édition 2024 du Vendée Globe. Ils les ont accompagnés tout au long de leur périple autour du monde, en découvrant à leurs côtés, les beautés, les dangers et la fragilité de nos océans.

Pour le spectacle de Noël, les enfants et leurs parents ont pu assister à un concert de Gaspard qui avait conduit des ateliers en éducation musicale l'année précédente.

En avril, les enfants ont bien participé à la classe de mer à Saint Pierre Quiberon. Ils ont respiré l'air marin à la barre de leurs optimistes, ont vogué jusqu'à Belle-Ile en mer sur un ancien voilier de course, ont randonnée le long des falaises, ramassé des algues et pêché de nombreuses petites bêtes au bord de la plage.

Cette année, les apprentissages seront menés autour du thème de la préservation de l'environnement.



Une randonnée dans les Landes de Liscuis

Les enfants redeviendront acteurs de leur spectacle de Noël et présenteront des saynètes et des chansons sensibilisant aux grandes questions environnementales, le réchauffement climatique, la surpêche, la pollution.

Nous continuerons de découvrir, au travers de notre potager et ceux de nos voisins, que de la graine à l'assiette, il est possible de s'alimenter sainement sans abîmer notre planète.



Le potager de Sébastien Ribeiro de Caurel

La classe découverte aura lieu en mai 2026, à la Ferme de Trémargat. Pendant trois jours, les enfants profiteront des ateliers proposés par cette ferme pédagogique pour mieux comprendre comment il est possible de profiter durablement et écologiquement des ressources de la nature.

Cette classe découverte sera aussi l'occasion pour les enfants de la petite école de Caurel de rencontrer les élèves d'une classe de l'école Jules Ferry de Saint Martin des Champs qui participera en même temps que nous à ce voyage.

Nicolas Buillon,  
Directeur de l'école primaire de Caurel



La rentrée 2025

Photo : Jean Lesoen

# Nos Rassemblements :

## La cérémonie des vœux du maire :



La petite Apolline et ses parents

Au cours de la cérémonie, le maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et a également félicité les parents des deux bébés nés en 2024.

On était très nombreux pour la cérémonie des vœux du maire le dimanche 19 janvier 2025. Les vœux sont un moment de convivialité et l'occasion pour le maire de faire le point sur l'année passée et les orientations pour l'année à venir.



La petite Adèle et ses parents

## Les cérémonies du 8 mai et 11 novembre :

Les cérémonies du 8 mai et 11 novembre ont été bien suivies par les Caurelloises et les Caurellois. Remerciements à nos deux porte-drapeaux, René Jégo et Marius Boscher (qui prend la relève de son grand-père, André Boscher, qui a porté le drapeau pendant de nombreuses années), et à Philippe Fraval pour la sonorisation, ainsi qu'à Maryse Cadoret pour la vente des bleuets.



Remerciements également aux enfants de l'école pour leur implication aux cérémonies, toujours prêts à rendre hommage à nos chers disparus.



### Le CCAS :

Le 19 octobre, le repas de l'amitié organisé par le CCAS de Caurel, s'est déroulé au restaurant l'Embarcadère. Malgré un mauvais temps à l'extérieur, on a passé un bon moment dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Le repas qui a rassemblé près de 70 personnes, est bien plus qu'un simple repas, il est un instant précieux où on renforce les liens qui nous unissent et où on célèbre l'esprit de solidarité qui fait la force de notre communauté.



Les doyens de notre commune sont Mme Suzanne Maheo et Mme Bernadette Laurant qui auront 102 ans l'année prochaine.



Les doyens du jour, présents à ce repas, Mme Lucette Grand et M. Roger Carel.

## Les Bénévoles :

La commune de Caurel a organisé une journée citoyenne le mercredi 21 mai 2025

« Nettoyage des chemins de randonnée et du patrimoine communal ».

Un groupe de bénévoles motivés, équipé de divers outils, a débroussaillé les sentiers de randonnée, pour la saison estivale.



Les bénévoles, disponibles tant par temps de pluie que par temps ensoleillé, ont installé les décorations de Noël le 3 décembre... sous le brouillard, mais toujours avec le sourire et dans la bonne humeur.



Un groupe de bénévoles, dirigé par Davy Berthelot, réuni pour installer les décorations de Noël.

Les bénévoles sont indispensables pour la commune.... Un grand merci à tous.

# Les Associations :

## L'Amicale laïque :

Tout au long de l'année, l'Amicale laïque a organisé différentes manifestations, afin de financer les activités pédagogiques de notre école :

- Le 11 mai, nous avons participé à l'organisation d'une rando mobylettes. Les bénéfices de cette journée ont été partagés entre l'Amicale laïque et l'association Rayon de Soleil.



- Le 29 juin a eu lieu la fête de l'école. Nous avons proposé différents stands (pêche à la ligne, enveloppes, jeux bretons...). Il y avait la possibilité de se restaurer puisque des grillades et des frites étaient proposées.



- Le 28 septembre 2025, 61 randonneurs ont découvert les sentiers de Caurel et du bord du lac. Ils ont pu ensuite se restaurer avec les grillades et les frites préparées par les bénévoles.

- Le 31 octobre, nous avons invité les enfants à une promenade déguisée dans les rues de Caurel, puis ils ont partagé un goûter au foyer de l'amitié.

- Le 22 novembre, nous avons organisé un repas bourguignon à emporter.
- L'année s'est terminée par l'arbre de Noël de l'école, à l'occasion duquel l'Amicale laïque a offert un goûter aux enfants après leur spectacle et la visite du Père Noël.



Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés lors de ces différentes manifestations, et particulièrement l'Auberge de Guerlédan pour la réalisation du repas.

Les projets sont nombreux pour 2026 : une nouvelle édition de la rando mobylettes, une randonnée pédestre, la fête de l'école...

Un nouveau bureau a été formé le 14 octobre, lors de l'assemblée générale annuelle.

Présidente : Virginia Kerboëthau  
Vice-présidente : Marjolaine Bouchain  
Trésorière : Nadia Connan  
Trésorier adjoint : Philippe Fraval  
Secrétaire : Nicolas Buillon



### Le comité des fêtes :

Fin 2024, le bureau du comité des fêtes a été élu : Karine Degunst, présidente et Marie Lavoué, trésorière. L'association peut compter sur ses nombreux bénévoles actifs. La prochaine assemblée générale est prévue en décembre 2025.

Le Comité des fêtes a renouvelé trois événements en 2025.

En janvier 2025, une quarantaine de personnes sont venues déguster les délicieuses galettes de Ty Poz, lors de l'après-midi galette des rois et jeux de société.





Le 1er mai, le troc de plantes a permis aux Caurellois amateurs de jardinage, d'échanger boutures, semis de plantes potagères et ornementales, dans la cour de l'école.

Enfin, après un bon coup de nettoyage, la Chapelle de Saint-Golven a de nouveau rouvert ses

portes en octobre 2025 pour la deuxième édition de la scène ouverte. Au programme : du théâtre, de la musique classique, folk, bretonne, irlandaise et des incursions sonores originales avec du Handpan. Un concert qui a ravi le public, suivi d'un temps convivial.



Le comité des fêtes tient à remercier chaleureusement la Mairie de Caurel, la Paroisse de Mûr-Uzel, Ty Poz, Keriven en fête, les artistes venus se produire, tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour que ces événements soient possibles.

## **Société de chasse la Caurelloise :**

La nouvelle société de chasse 2025/2026 est composée de :

- Président : Éric Lienhart
- Secrétaire : Fabien Le Corvaisier
- Trésorier : Sylvain Boschat

Unis par la passion de la nature et le sens du devoir envers le patrimoine faunistique local, nous servons de lien entre les chasseurs et l'ensemble de la collectivité. Nous sommes à l'écoute pour gérer les problématiques liées au gibier et pour promouvoir la cohabitation, dans le respect du milieu naturel.

Un repas sera organisé au profit de la société, durant le deuxième trimestre 2026, à la salle des fêtes de Caurel.



Éric Lienhart et Fabien Le Corvaisier

## Keriven en fête :

30 ANS déjà et toujours bon pied bon œil pour Keriven en fête.



Encore une année sous le soleil.

Les bénévoles se sont activés pour rendre cette fête mémorable. Merci à Jodie, pour l'exposition photos qui retraçait les 30 ans de notre fête. La journée a été bercée au son du biniou de Noé, sonneur au bagad de Morlaix.



Le public est venu comme à l'accoutumée jouer aux nombreux stands mis à sa disposition et applaudir les athlètes d'un jour pour les courses en sac, à l'œuf et notre très renommé jeté de gerbe de paille.

Un grand merci à Gaël et Anne Charlotte, les propriétaires du terrain, à la municipalité et aux nombreux sponsors pour les différents lots octroyés cette année.

Merci encore à tous et au public, et on vous dit à l'année prochaine.

Carole Le Nagard Laviec,  
Présidente de Keriven en fête

Grâce à Keriven en fête, deux tables de pique-nique (installées près du lavoir) et une guirlande de Noël ont été achetées pour le village de Keriven.

L'association organise tous les ans la fête des voisins. Tout Keriven était réuni le samedi 26 juillet pour partager ce moment de convivialité.



### Les mobeurs du 22 :

RDV le dimanche 10 Mai 2026 avec les mobeurs du 22, pour la 4ème édition du Rallye des Mobs de Guerlédan.

Les bénéfices de la journée reviendront, comme chaque année, à l'école de Caurel, ainsi qu'à l'association Rayon de Soleil. A vos agendas et vos mobylettes.

Malo et Bruno Duhaubois



Bruno et Malo Duhaubois

# Vie Pratique :

## LE BON VOISINAGE :

### LE BON VOISINAGE



**Merci de penser  
au voisinage**

**Du Lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

**Merci de respecter les heures des repas**

(L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024)

### CONTRE LES NUISANCES SONORES

Pour les Côtes d'Armor, l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024 fixe les horaires. Ne pas utiliser, pour les travaux de bricolage et de jardinage, des appareils bruyants en dehors des horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Eviter d'utiliser des appareils électroménagers bruyants entre 22 heures et 7 heures.

Article 7 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage et à conserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés, ceci de jour comme de nuit.

### REGLEMENTATION SUR LES FEUX

Le brûlage des déchets verts ménagers **est interdit en tout lieu toute l'année**. Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante.

### REGLEMENTATION ELAGAGE

En tant que propriétaire ou occupant, vous vous devez d'entretenir et d'élaguer les arbres, les haies et les branches qui surplombent les voies publiques (article 673 du code civil).

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites des voies. Ils doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone / la fibre installée sur la commune. Code rural D161-24.

Toutes les plantations entre 0,50 m et 2 m d'une limite séparative ne doivent pas dépasser 2 m de haut (article 671 du code civil). Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin.


Les personnes qui planteraient ou laisseraient croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier pourraient être punies d'une amende - code de la voirie routière Article R.116-2. Pour les particuliers, il est interdit de tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet. Cette période correspond à la nidification, cruciale pour le cycle de vie des oiseaux.


## GUIDE DES DÉCHETTERIES


### HORAIRES DES DÉCHETTERIES


CORLAY	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	9 h à 11 h 45
LA CHÈZE	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	9 h à 11 h 45
MERDRIGNAC	Lundi	14 h à 17 h 30
	Mercredi, vendredi et samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
GUERLÉDAN/ MÜR-DE-BRETAGNE	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
PLÉMET	Lundi, mercredi et vendredi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	14 h à 17 h 30
SAINT-GOUËNO	Lundi	9 h à 11 h 45
	Mardi, jeudi et samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
L'HERMITAGE- LORGE	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
LOUDÉAC	Du lundi au samedi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
PLOUGUENAST	Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 14 h à 17 h 30
	Samedi	14 h à 17 h 30


### ACCEPTÉS DANS TOUTES LES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE


  
Bois


  
Métaux


  
Placo & plaques de plâtre


  
Gravats / inertes


  
Polystyrène


  
Mobilier


  
Cartons vidés et pliés


  
ENCOMBRANTS


  
Verres


  
Déchets Verts


  
DEEE\*


  
Lampes


  
Batteries


  
Piles et accumulateurs


  
Cartouches encre


  
Radiographies

  
Textiles

  
Huile de friture

  
Huile de vidange

  
Déchets ménagers dangereux



**Gardiennes et Gardiens de déchetterie de Loudéac communauté**

Leur rôle est essentiel pour la bonne gestion des sites. Nos équipes sont chargées de vous accueillir et de vous orienter.

Face à des refus de dépôts ou remarques sur le non respect des consignes de tri, ils sont confrontés à des insultes, menaces et des agressions physiques de la part de certains usagers.


**STOP AUX INCIVILITÉS !**


Témoignons nous collectivement les règles élémentaires de courtoisie et de respect.


\*Déchets d'équipements électriques et électroniques


### DÉCHETS REFUSÉS


Ces déchets ne doivent pas être déposés dans les ordures ménagères résiduelles, ni en déchetterie et doivent suivre des filières de collecte et traitements spécifiques.

  
Ordures ménagères

  
Amiante

  
Bouteilles plastiques

  
Pneus

  
Bouteilles de gaz


Service déchets : 02 96 66 40 10 • servicedechets@loudeac-communaute.bzh • www.bretagnecentre.bzh
LOUDÉAC communauté

## Rappel du fonctionnement de la bibliocabine :



Les règles du jeu :

- Lire en toute liberté, ni coût, ni inscription n'étant nécessaire.
- Vous pouvez y déposer un livre ou en prendre un que vous avez envie de lire.
- Les livres en bon état et accessibles à tous sont à privilégier (mais pas plus de trois ouvrages à la fois).
- Il est interdit de déposer des sacs débordant de livres, autour de la cabine.

# Le transport à la demande :

Mobi Bretagne Centre, service de Transport à la Demande, est réservé aux personnes sans moyen de transport, résidant sur le territoire de Loudéac Communauté. Votre demande de carte d'adhésion doit être effectuée à la Mairie.

Réservations auprès de la Centrale de mobilité des Côtes d'Armor : Tél. 0 810 22 22 22

Pour votre 1<sup>ère</sup> utilisation du service **Mobi Bretagne Centre**, une inscription est nécessaire.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

- En vous rendant :
  - à la mairie de la commune où vous habitez,
  - au CCAS pour les habitants de Loudéac.

L'adhésion est **annuelle et gratuite**.

Le service est réservé aux habitants de la communauté de communes **n'ayant pas de moyen de transport**.

## en 3 étapes



Un service proposé par le



4/6 bd de la gare  
22600 LOUDEAC

### HORAIRES DU SERVICE

Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h  
Le samedi de 8 h à 12 h  
6 jours sur 7 - Hors jours fériés

Centrale de mobilité des Côtes d'Armor  
**02 96 68 31 39**



# MOBI Bretagne Centre

Envie de bouger,  
besoin de vous déplacer ?

## Pensez au transport à la demande !



Peu importe où vous vous trouvez sur le territoire,  
**le transport à la demande**  
vient vous chercher !



Mobi Bretagne Centre est un service de transport à la demande, public et collectif, organisé par Loudéac communauté.



### ATTENTION !

Pour le centre-ville de Loudéac et la zone de Ker d'Hervé, les utilisateurs du service sont déposés et repris aux points d'arrêts suivants :

- 1 Le champ de foire
- 2 La gare
- 3 Le Centre Hospitalier, rue de la Chesnaie
- 4 La Poste
- 5 France Services (anciennement MSAP)
- 6 Boulevard Victor Étienne (cinéma)
- 7 Salle Omnisports/Palais des Congrès
- 8 Piscine « Les Aquatides »
- 9 Zone commerciale Ker d'Hervé (rue Anatole Le Braz, rue Daniel Gémy, bd de Penhélivère)

Les personnes à mobilité réduite, les personnes de plus de 70 ans et les mineurs de plus de 7 ans non accompagnés peuvent systématiquement bénéficier d'un arrêt sur leur lieu de rendez-vous.

**Tarif classique**  
4 € Tarif ALLER par personne

8 € Tarif ALLER/RETOUR par personne

**Tarif social\***  
2 € Tarif ALLER par personne

4 € Tarif ALLER/RETOUR par personne

### EXPÉRIMENTATION Mobi Bretagne Centre Santé

Depuis le 01/01/2024, les utilisateurs du service sont autorisés à sortir du territoire pour des rendez-vous médicaux dans la limite de 12 trajets par an, sur les communes suivantes :

- Bréhan (56) • Cléguérec • Éréac
- La Trinité-Porhoët • Mauron • Ménéac
- Moncontour • Neullac • Plémy • Plénée-Jugon
- Noyal-Pontivy (Pôle hospitalier de Kério)
- Plœuc-sur-Lié • Quintin • Rohan
- Saint-Méen-Le-Grand • Saint-Nicolas-du-Pélem

### TARIFS

**Tarif classique**  
5 € Tarif ALLER par personne

10 € Tarif ALLER/RETOUR par personne

**Tarif social\***  
2,5 € Tarif ALLER par personne

5 € Tarif ALLER/RETOUR par personne

**Tarif social\***  
pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire ou de l'Aide Médicale d'État.

## Transports en commun :

### Faites le choix de la mobilité durable !

Cette année, ayez le réflexe BreizhGo ! Adoptez les transports en commun en voyageant sur **la ligne 220 (Loudéac - Rostrenen - Carhaix)**. Le réseau vous propose un service de qualité à des tarifs avantageux. Le trajet simple pour les lignes départementales est à 2,50 €, avec un abonnement mensuel à 50 €. Pour les moins de 26 ans, le trajet simple est à 2 € et l'abonnement mensuel à 25 €. Les véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec une réservation conseillée la veille avant 17h00 via la centrale d'appel au 02 99 300 300.

Les horaires détaillés et toutes les informations pratiques sont consultables sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) ou en contactant le 02 99 300 300 (du lundi au samedi de 8h00 à 20h00).

**VOYAGEZ  
EN MORBIHAN  
AVEC LE RÉSEAU  
BREIZHGO**

Vannes, Lorient, Pontivy, Ploërmel, Auray, Quiberon... avec les lignes BreizhGo !

À partir de 2€ le trajet

Plus d'infos sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

**transdev**  
CAT

**BREIZHGO**  
Le réseau de transport public 100 % Bretagne

Région  
**BRETAGNE**

# Quelles démarches pour quels travaux ?

## TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- MOINS DE 20 M<sup>2</sup> : déclaration préalable
- ENTRE 20 ET 40 M<sup>2</sup> :
  - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m<sup>2</sup> + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
  - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieur à 150 m<sup>2</sup> : permis de construire et un recours à un architecte.

## TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT : déclaration préalable
- ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON : déclaration préalable
- TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE : aucune formalité

## CLÔTURE

PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) :  
déclaration préalable

## PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M<sup>2</sup> : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M<sup>2</sup> NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M : déclaration préalable
- BASSIN DE PLUS DE 100 M<sup>2</sup> OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M : permis de construire



## CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRIS DE JARDIN, ETC.

- MOINS DE 5 M<sup>2</sup> : aucune formalité
- ENTRE 5 ET 20 M<sup>2</sup> : déclaration préalable
- PLUS DE 20 M<sup>2</sup> : permis de construire

## TERRASSE OU PLATEFORME

- DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES : aucune formalité
- POUR LES AUTRES CAS : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

## Numéros de téléphone utiles :



*Mairie de Caurel : 02 96 28 52 21*

*les horaires d'ouverture : Du mardi au samedi de 10h30 à 12h.*

*La permanence des adjoints : Du mardi au jeudi de 10h30 à 12h.*

*La permanence de M. le Maire est le vendredi de 10h30 à 12h  
ou sur rendez-vous.*

*Ecole publique*  
**CAUREL**

*Ecole/ Garderie : 02 96 26 32 60*

**LOUDEAC**  
communauté

*Loudéac communauté : 02 96 66 09 09*

**D**IRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

*Centre des impôts*

*de Loudéac : 02 96 66 16 60*



*STGS (service de l'eau)*

*numéro d'urgence : 09 69 32 69 33*



*Pharmacie Le Potier*

*de Mûr-de-Bretagne : 02 96 28 59 49*

